

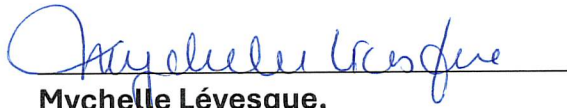
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
M.R.C DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière;

1. **Que** lors de la séance extraordinaire du 15 juin 2026, le conseil de la municipalité de Kamouraska, a adopté le **règlement numéro 2026-07 décrétant une dépense de 1 028 300.00 \$ et un emprunt de 328 300.00 \$ pour réalisation de travaux de réfection du quai Taché – phase II.**
2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au vendredi. Toute personne intéressée pourra s'adresser au bureau municipal et sur le site Internet de la municipalité où le règlement sera disponible.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 18^{ième} JOUR DU MOIS DE JUIN 2026.



**Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 18 juin 2026 entre 11H30 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 juin 2026.



Mychelle Lévesque